

OLÉRON ÉOLIEN EN MER

Le débat public fera-t-il bouger le projet de l'État ?

Cinq mois durant, le projet de l'État de construire un parc éolien en mer au large d'Oléron a mobilisé de nombreux publics dans le cadre d'un débat public organisé par la CNDP afin de recueillir des avis sur son opportunité et sa localisation.

En plein débat, l'État a agrandi le périmètre d'étude du projet, ouvrant plus au large la recherche d'une zone d'implantation. Prolongeant cette modification du projet, la commission en charge du débat a offert aux publics la possibilité d'imaginer d'autres solutions.

De l'abandon du projet à des solutions éloignées des îles d'Oléron et de Ré, plusieurs scénarios issus du débat attendent des réponses de l'État.

RETROUVEZ DANS CE SUPPLÉMENT RÉDIGÉ PAR LA COMMISSION DU DÉBAT SES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS L'INTÉGRALITÉ DU COMPTE RENDU ET DU RAPPORT SUR DEBATPUBLIC.FR/EOLIEN-NOUVELLE-AQUITAINE

Un projet industriel dans un milieu naturel sous haute protection

La zone préférentielle de l'État pour l'implantation du projet éolien abrite des biotopes reconnus pour leur exceptionnelle richesse. Ainsi est serré, dès son exposition, le nœud du débat public : est-il simplement pensable pour les publics de consentir à un tel projet dans un tel milieu ?

« À Oléron, c'est le milieu naturel qui est l'acteur principal du débat », explique Francis Beaucire, président de la commission particulière du débat public et géographe de formation. Les alluvions continentales que déverse la Gironde forment dans l'Océan un panache que les courants diffusent vers le nord, alimentant une mosaïque de biotopes inventoriée et protégée. Liés à la rencontre de trois embouchures et à la présence d'îles, des habitats diversifiés abritent de nombreuses espèces (oiseaux, chiroptères, poissons, mammifères marins, etc.) dont certaines en danger d'extinction (puffin des Baléares, esturgeon...). À cela il faut ajouter que la Charente-Maritime est traversée par plusieurs voies migratoires, dont certaines d'importance internationale (nord/sud).

Cet écosystème exceptionnel décide en quelque sorte de la ressource halieutique, dont l'abondance et la diversité le long de la bande côtière font vivre une pêche à haute valeur ajoutée. De lui découle aussi les opportunités touristiques du territoire mais également les représenta-

tions culturelles des habitants du littoral de Charente-Maritime et singulièrement des îles d'Oléron et de Ré. C'est dans ce milieu de vie écologique, économique et social que l'État, dans le cadre de la politique énergétique nationale et européenne, dessine une zone dite préférentielle pour y installer un parc éolien, voire deux, et la met en débat.

« ATTENTION FRAGILE ! »

Dès l'ouverture du débat, on comprend que c'est le sujet qui met le feu aux poudres. La situation de cette zone préférentielle au cœur de trois aires marines protégées : le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, une zone spéciale de conservation (Natura 2000, directive Habitats) et une zone de protection spéciale (Natura 2000, directive Oiseaux). « Comment ne pas être interloqué, abasourdi et stupéfait devant un tel choix ? », cette formule relevée dans un cahier d'acteurs résume le mélange d'incompréhension et de colère qu'il suscite. Les précautions prises par la maîtrise

Le projet change d'échelle

Par rapport au projet « historique » de 2015, c'est un projet entièrement nouveau qui est soumis au débat.

L'échelle du projet et sa géométrie ont changé : on ne parle plus d'une zone d'étude de 120 km² mais de 300 km² et d'un doublement du parc pour accueillir jusqu'à 1 000 MW. Avec la perspective d'un second parc d'une puissance égale. Sans compter une extension surprise de la zone en plein débat.

Un « revirement radical de l'État », voire une « trahison ». C'est avec ces mots qu'est accueilli le projet dont l'État justifie l'ampleur par l'accélération du changement climatique. Stupeur et incompréhension des publics venus nombreux à l'ouverture du débat adresser sans ménagement leurs griefs à l'État. La première réunion publique, tenue à Saint-Georges-d'Oléron le 2 octobre, laisse pressentir que le débat ne serait pas une simple formalité. Les représentants de l'État ont tenté en vain d'expliquer les arbitrages qui avaient conduit aux 300 km².

La défiance est installée. On suspecte les industriels d'être derrière ce changement de cap. On dénonce l'accélération en dépit des incertitudes. « On se lance à corps perdu dans une technologie que l'on ne maîtrise pas parce qu'on est en retard. » Les pêcheurs qui avaient accepté le projet de 2015 font désormais cause commune avec les associations environnemen-

tales qui, de leur côté, n'y avaient jamais adhéré. Leur refus du projet sera sans concessions.

LA ZONE D'ÉTUDE S'ÉLARGIT

Le 2 décembre, à mi-débat, la ministre de la Transition écologique annonce un élargissement de la zone d'étude. Considérée comme trop limitée, elle passe de 300 à 743 km², s'étendant au sud mais surtout à l'ouest du précédent périmètre. Une extension dictée, selon Barbara Pompili « par les premières observations du public entendues », mais qui ne rassure pas pour autant. « Cette augmentation délirante de la zone d'implantation ne peut qu'exacerber notre opposition. » Inaudibles sont les explications fournies par les représentants de l'État pour justifier que cette zone élargie offre plus de latitudes aux choix de localisation ou encore les propos de la ministre assurant que les caractéristiques du projet, notamment la puissance envisagée, restent inchangées. Les collectifs

L'héritage

Le projet de parc éolien au large d'Oléron est le fruit d'une histoire commencée il y a plus de 10 ans. Cet héritage aura pesé sur le débat et... sa conflictualité. Retour sur la chronologie des décisions.

2010

Première concertation avec les parties prenantes sur un projet de parc éolien marin initié par un groupe industriel.

2015-2017

Reprise de la concertation sur le même projet, étendue à une consultation du public. Un consensus est obtenu sur une zone géographique propice au développement de l'éolien posé de 120 km² pour un parc d'une puissance de 600 MW.

2018

Débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 (PPE). Publiée en 2020, celle-ci prévoit en Sud-Atlantique l'attribution d'un parc de 500 à

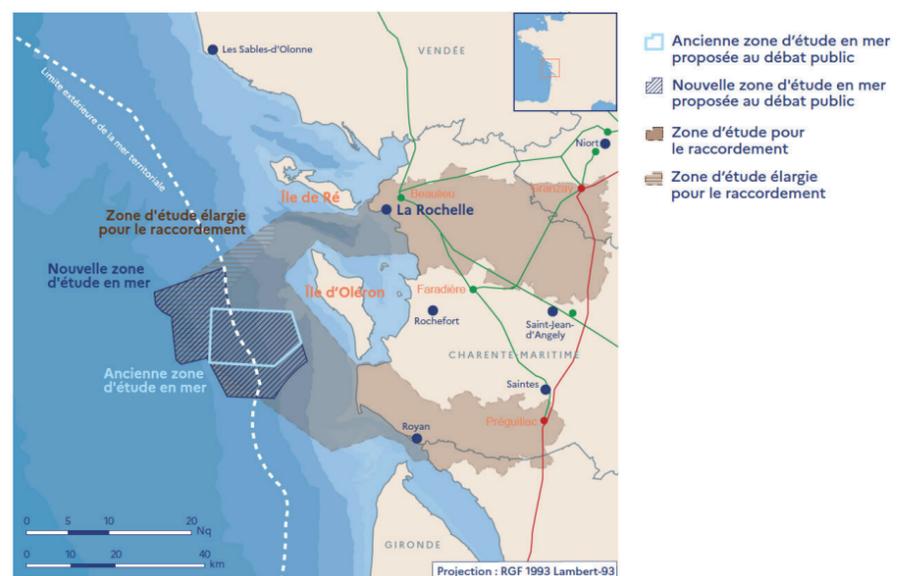
1 000 MW en 2022. De plus cette PPE prévoit à partir de 2024 le lancement d'un projet d'un GW par an toutes façades confondues.

2021

En janvier, le Comité Interministériel de la Mer (CIMER) acte la relance du projet. La zone de 120 km² est élargie à 300 km² afin de répondre aux objectifs de puissance du projet fixés par la PPE. Il n'y a pas eu de nouvelles consultations du public entre 2017 et 2021. Seules les parties prenantes ont été associées aux travaux du Comité stratégique de façade (CMF). En décembre, alors que le débat public est à mi-parcours, l'État décide d'étendre la zone d'étude de 300 km² à 743 km².

d'ouvrage pour placer ce choix dans la continuité d'échanges menés en 2015 ont été balayées par les publics, dénonçant « la provocation » que représenterait l'installation de « gigantesques centrales électriques » dans une zone à haute teneur environnementale, décisive pour

toute l'activité de la pêche. « Un projet non défendable au moment même où le Président de la République plaide la cause des aires marines protégées au Congrès mondial de la nature » lit-on dans la plateforme participative du débat.



d'opposants veulent interpréter cette nouvelle étape comme une « manœuvre de l'État », pour ne pas dire « une manipulation » qui cache l'intention de mettre encore plus d'éoliennes en face d'Oléron. « Quel pouvoir avons-nous pour que le gouvernement choisisse de façon honnête ? », interroge un participant à la réunion publique de Saint-Pierre-d'Oléron. Et d'autres d'appeler à la résistance pour conduire l'État à renoncer au projet comme ont dû le faire sous la pression des opposants, les industriels porteurs des projets 4 Gas au Verdon ou d'extraction des granulats marins à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde.

La Commission de son côté, a accueilli la nouvelle sans réelle modification de sa posture. Depuis le début du débat, elle a fait le choix d'ouvrir largement les réflexions sur des localisations en dehors de la zone d'étude. Alors qu'est annoncé le premier atelier de localisation début janvier, elle prend acte que « la nouvelle zone proposée ouvre des perspectives

d'éloignement de l'île d'Oléron en pouvant aller jusqu'à plus de 30 km des côtes » comme il est dit dans le communiqué de presse du ministère de la Transition écologique du 3 décembre.



Réunion publique à Saint-Trojan-les-Bains 06/10



Réunion à Sainte-Marie-de-Ré le 5 octobre.



Francis Beaucire à Saint-Georges-d'Oléron le 2 octobre.

« Nous avons vécu un débat de transition »

Entretien avec Francis Beaucire, président de la commission particulière du débat public

■ **Oléron, c'était votre deuxième débat public sur un projet d'éolien en mer. Qu'est-ce qui a changé ?**

Je qualifierais le débat Oléron de « débat de transition ». Quelle qu'en soit l'issue, il est probablement le dernier de la génération du « coup par coup ». Les prochaines concertations sur des projets d'éolien en mer seront des débats à l'échelle de la façade. C'est ce que les publics appellent de leurs vœux : que les différents projets soient reliés et mis en perspective avec une visibilité sur l'ampleur projetée du déploiement de l'éolien marin et sa planification spatiale. Mais il s'agit aussi de transition générationnelle. Le défi des démarches participatives à venir est d'y faire entrer et agir la génération montante, directement concernée par la transition énergétique et pourtant éloignée des formes habituelles du débat public. Ce que nous avons tenté d'initier.

■ **Pour votre commission, c'était quoi un débat réussi ?**

Un débat réussi ? Il y a sûrement plusieurs façons de réussir. Entre autres, que les publics, dans toute leur diversité, puissent s'exprimer en toute liberté et dialoguer aussi bien entre eux qu'avec le maître d'ouvrage. Que les divergences de vue et les controverses qui peuvent en ressortir le cas échéant puissent être instruites dans toutes les dimensions du projet. Mais on peut aussi dire réussi un débat public qui aura conduit la maîtrise d'ouvrage à changer son projet. En un mot, que le projet ne sorte pas du débat comme il y est entré !

■ **Le débat a dû s'adapter au fil des cinq mois...**

Dans tout débat public, et c'est là l'intérêt, le débat alimente le débat. Il était important que la commission se donne suffisamment de souplesse pour faire évoluer son programme en tenant

compte de la dynamique que les participants impulsent eux-mêmes au cours du débat. Quand les publics n'ont pas adhéré à certaines modalités de conduite des réunions, la commission s'est adaptée. Quand ils exprimaient l'envie de créer « leur » événement, nous nous devions de leur faire de la place et de les accompagner. C'est le sens des initiatives labellisées que nous avons toujours accueillies comme des opportunités.

■ **Vous avez donné carte blanche à un certain nombre de partenaires...**

Notre principe aura été la confiance. Cela aura été le cas pour ce partenariat noué avec la presse régionale. Les suppléments du journal Sud Ouest et les émissions sur TV7 ne relèvent pas de la publicité rédactionnelle. Les journalistes n'ont eu aucune consigne de notre part. Même chose pour nos autres sollicitations à des youtubeurs, ou encore à l'Université, ou encore au réalisateur d'un documentaire qui va sortir dans les prochains jours. La liberté qui leur a été laissée a fonctionné comme un ferment pour le débat.

■ **Avec l'initiative de créer un festival, quel rôle s'est donné le débat ?**

Notre commission ne concevait pas son rôle comme celui d'une simple caisse enregistreuse d'arguments. Cette initiative est un vrai parti-pris. Ce débat, et il n'est pas le seul de son espèce, se présente dans un contexte géographique étroitement localisé, mais en même temps dans le cadre d'une politique publique nationale. Pour ne pas oublier ce grand écart, nous avons conçu le « Festival Energies & Océans » qui s'est tenu à La Rochelle les 17 et 18 février comme une façon de (re)mettre en perspective le projet oléronais, qui est lui-même partie intégrante des politiques énergétique et environnementale en réponse au réchauffement climatique et à la perte de biodiversité. Nous voulions aussi ce pas de côté pour que le

grand public puisse s'approprier le sujet avec des formats ludiques faisant une large place à la médiation scientifique. Le Tribunal des générations futures en est un exemple. En dépit de son report en raison du Covid, 1 300 personnes sont venues au Festival et plus de 20 000 l'ont suivi via l'Esprit sorcier sur You tube.

■ **Êtes-vous parvenus à mobiliser les jeunes comme vous le souhaitiez ?**

À l'évidence, il y a un changement générationnel dans la manière de regarder les énergies renouvelables et plus généralement d'envisager la place de l'énergie dans nos modes de vie. On le voit quand on parle du paysage ou de la sobriété. Mais pour capter cette parole, c'est au débat public de s'ouvrir s'il veut accueillir ces nouvelles générations, peu attirées par ses formes habituelles : des réunions publiques, des cahiers d'acteurs. La commission a mis à l'essai des formats de diffusion et de participation que la jeune génération a amplement adoptés, comme les serious games ou l'appel aux youtubeurs. Cela a parfois provoqué une querelle des anciens et des modernes. Mais incontestablement, ces outils ont permis une large sensibilisation aux enjeux de la transition écologique. Et, la commission l'espère, incité de nouveaux publics à s'investir dans les suites qui seront apportées au projet si l'État en décide ainsi.

■ **Vous avez également mis les publics au travail...**

Ceux qui le souhaitaient en tout cas, afin de permettre de sortir du commentaire pour entrer dans la co-construction. Le puissant rejet de la zone soumise au débat par la maîtrise d'ouvrage nous a en effet incités à lui propo-

ser de concevoir des alternatives. C'était mettre le doigt dans un engrenage : doit-on sortir du sujet étroitement délimité par la saisine ? Les alternatives suggérées par les contributeurs sont-elles crédibles ? Nous verrons ce que l'État aura retenu de cette phase sur laquelle s'est achevé le débat : ne pas faire, faire comme présenté initialement, ou faire autrement. Néanmoins ces exercices pratiques ont contribué à produire des avis argumentés. C'est ce que visait la commission en mettant les publics à l'épreuve de leurs propres scénarios.

■ **Si vous deviez refaire le débat, quelles seraient les modalités que vous retiendriez, celles que vous écarteriez...**

Nous avons conçu certaines d'entre elles d'une façon qui, pour nous, a relevé de l'essai. Le débat vient de se clore, il est trop tôt, pour

« La mobilisation du public est la plus importante à ce jour pour un débat sur un projet éolien en mer »

Ministère de la Mer, communiqué du 3 décembre

répondre à cette question. Mais une chose est sûre, les chiffres enregistrés de la participation dans ce débat montre qu'elles ont suscité de l'intérêt. Reste à mesurer si elles ont apporté de la matière, au-delà de la prise de connaissance du projet, de ses enjeux à toutes les échelles. À travers les « jeux sérieux », en particulier, chez des publics habituellement éloignés de la participation citoyenne, on note une forte préoccupation pour la protection de la nature. Une priorité à inscrire dans le cadre complexe de ce que l'on pourrait appeler le système des transitions : écologique et énergétique. Et générationnelle de surcroît.

Les principaux enseignements du débat

Le débat a questionné l'opportunité déclinée à toutes les échelles : opportunité du renouvelable, de l'éolien en mer comparé aux autres énergies, et pour finir l'opportunité du projet lui-même, localisé plus ou moins au large de la Charente-Maritime. Et la loupe a été passée sur tous les angles du projet : environnement, pêche, performance énergétique, planification, paysage, retombées économiques locales.

De tous les échanges, la localisation du ou des parcs ressort comme le point focal du débat. Avec une demande forte que l'État ne laisse pas la main aux industriels à tous les stades du développement du projet, à commencer par la décision de la localisation et de la puissance du parc.

1 UN PARC OU PLUSIEURS ? C'EST QUOI LE COUP D'APRÈS ?

Les publics ne se font pas d'illusion. Ce parc est le premier d'une série, d'autres suivront (« Une grappe de parcs » selon l'expression du collectif Nemo) mais jusqu'où ira-t-on, à quel rythme et où ? En janvier 2021, le Premier ministre annonce 50 gigawatts de puissance installée d'ici 2050, une ampleur confirmée en février par le président Macron qui « vise 40 gigawatts en service en 2050 ». Tout au long du débat, l'absence de mise en perspective du projet Oléron dans une vision d'ensemble a soulevé la question de la planification du déploiement de l'éolien.

Tout au long du débat, nous aurons entendu le même besoin de visibilité à long terme exprimé par les habitants, les usagers de la mer autant que par les industriels de l'éolien. D'une voix unanime, ils demandent à l'État d'élaborer une planification globale du littoral Sud Atlantique, articulée avec celle des autres façades à l'échelle nationale et associant étroitement tous les acteurs du territoire. « Il existe un consensus entre toutes les parties prenantes pour aller au-delà d'une concertation projet par projet qui n'est plus adaptée et constitue par ailleurs une source de frustrations légitimes » souligne France Energie Eolienne (FEE). Mais tous attendent-ils la même chose de cette planification ?

Les promoteurs du projet y voient la possibilité de maximiser le développement de l'éolien en mer tout en minimisant ses impacts et ses coûts grâce notamment à la mutualisation des ouvrages de raccordement (câbles, postes électriques en mer). Tandis que de leur côté, les opposants invoquent ce défaut de planification pour demander le report de la décision de lancer le projet pour le premier parc et a fortiori le second. Selon les associations environnementales, le document stratégique de façade (DSF) adopté en 2019 serait défectueux. Il donnerait la priorité aux enjeux de court terme et aux activités socio-économiques au détriment de la protection des écosystèmes. Ce qui ne va pas dans le sens des directives européennes qui conditionnent tout lancement de projet au retour à un « bon état environnemental » de la mer.

2 L'ÉOLIEN, RÊVE OU RÉALITÉ POUR DÉCARBONER L'ÉNERGIE ?

Dans sa présentation des enjeux, l'État a mis en avant que les éoliennes en mer allaient contribuer à décarboner notre énergie. L'argument a ouvert la controverse. Pourquoi tous ces efforts pour réduire les gaz à effets de serre alors qu'avec le nucléaire, la France a l'électricité la moins carbonée d'Europe ? Si la production

électrique doit augmenter de façon à compenser en partie la disparition massive des énergies fossiles dans le mix énergétique, cette décarbonation se fera au profit de qui ? L'interconnexion électrique européenne, avancée comme une façon d'assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique par la maîtrise d'ouvrage, ne laisse-t-elle pas penser que « le projet éolien d'Oléron, répond surtout à une demande des autres pays européens (Allemagne notamment) pour décarboner leur électricité ? » Du fait de leur intermittence, les éoliennes pourraient même accroître la dépendance aux centrales à gaz, qui seraient démarrées en cas de vent faible. « Est-il raisonnable de développer une ressource intermittente dont le complément est le gaz avec, en plus, le recours à un fournisseur étranger ? »

Si personne n'a contesté l'urgence climatique, la solution de l'éolien marin, paraît à certains inefficace par rapport à l'hydroélectricité et au nucléaire : « Pourquoi ce type de projet est-il toujours d'actualité alors que le Président Macron a annoncé lui-même qu'il souhaitait privilégier les mini-centrales nucléaires ? » « Ne doit-on pas plutôt se poser la question : combien d'EPR en Nouvelle-Aquitaine à échéance de 20 ans ? ». Dans la perspective de la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) annoncée pour 2023, d'autres souhaitent que l'on rebatte les cartes en activant le levier de la sobriété et de la déconcentration de la production d'énergie avec la mise en place de petites unités utilisant notamment le solaire photovoltaïque en couverture des toitures. « Est-ce qu'on a besoin de projets industriels ? Est-ce que l'acceptabilité ne passe pas par des projets de plus petite taille décentralisés ? »

3 FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE, L'HORIZON MARIN EST-IL INTOUCHABLE ?

Le coucher du soleil sur l'horizon vierge de l'Océan appartient au patrimoine culturel de la Charente-Maritime. Ce qui rend insupportable aux yeux d'une large opinion, l'irruption d'éoliennes, souvent taxées d'« objets monstrueux », à tout le moins « incongrus » dans le paysage marin en raison de leur verticalité industrielle et parce qu'ils sont fixes dans un milieu où tout est mouvant. Le gigantisme des parcs éoliens et leur accumulation à l'horizon sont ainsi vécus comme porteurs d'atteintes graves (« un impact monumental ») à ce qui fait la qualité de la vie de la région et constitue une ressource pour son tourisme : la beauté préservée du littoral charentais.

Préférant parler « d'évolution » du paysage marin plutôt que de « destruction », quelques voix se sont élevées pour souligner l'élégance des éoliennes ou en relativiser l'impact. « Vu de mon coin de côte le parc éolien aura sans

doute moins d'impact visuel que la tour à glace implantée en pointe du nouveau port de la Cotinière ». Quand d'autres, à l'instar de France Nature Environnement font valoir un argument de fond : si l'on veut sortir des énergies fossiles, la société doit accepter le coût paysager des énergies renouvelables, n'en déplaise à certains riverains. « Un préjudice esthétique mineur au regard des enjeux de la transition écologique » (parole d'habitant). Les photomontages mis à la disposition par les maîtres d'ouvrage ont ancré l'idée que l'on verrait le parc éolien quel que soit sa distance à la côte. Majoritairement, les publics ont porté un même message : un parc situé à moins de 25 ou 30 km du littoral serait difficilement acceptable.

4 « C'EST L'ÉOLIEN QUI DOIT S'ADAPTER À LA PÊCHE, ET PAS L'INVERSE »

Compagnons assidus du débat public au titre « d'acteurs historiques du milieu marin », les pêcheurs n'ont cessé de le répéter par la voix de leurs représentants des comités. « Comment être d'accord avec des usines éoliennes qui vont nous foutre dehors ? » Malgré les demi-assurances apportées par l'État français qu'ils pourront pêcher dans les parcs parce que ceux-ci devraient être techniquement adaptés pour le permettre, les pêcheurs n'y croient pas et n'en voient pas l'intérêt.

Au vu des témoignages de leurs homologues anglais et écossais sollicités par la commission, trop de risques d'accident, trop de contraintes réglementaires et trop peu de retours d'expérience aussi sur la résilience du milieu marin suite aux travaux de construction des parcs. Y aura-t-il encore quelque chose à pêcher ? interrogent-ils.

Les pêcheurs se sont employés avec succès tout au long du débat à montrer qu'ils ont partie liée avec l'environnement parce que leur activité dépend de l'abondance, de la diversité et de la bonne santé de l'océan. Et aussi avec l'économie du département et de la région, tout particulièrement avec l'activité touristique. Ils ont ainsi opposé un refus sans concession au projet, et ce d'autant que la zone préférentielle de l'État pour implanter le premier parc est localisée précisément là où la pêche est la plus intense : en deçà des 20 milles nautiques (37 km), la limite réglementaire pour les bateaux de moins de 12 mètres qui constituent l'essentiel de la flotte locale. Faudrait-il pour autant que ce soit à l'éolien de s'adapter aux « pratiques de pêche déjà en place » comme le suggère le président du comité départemental des pêches de Charente-Maritime ?

Une représentante nationale de France Nature Environnement a réagi en rappelant que la mer n'est la propriété de personne. « Les techniques utilisées par certaines pêcheries dans les zones Natura 2000 peuvent être extrêmement destructrices. Peut-être qu'il y aura des zones où il faudra interdire des activités pour permettre à l'éolien dernier entrant d'arriver. Parce que les conséquences de l'installation de fermes éoliennes de grande ampleur seront sans doute moins néfastes que d'autres activités. »

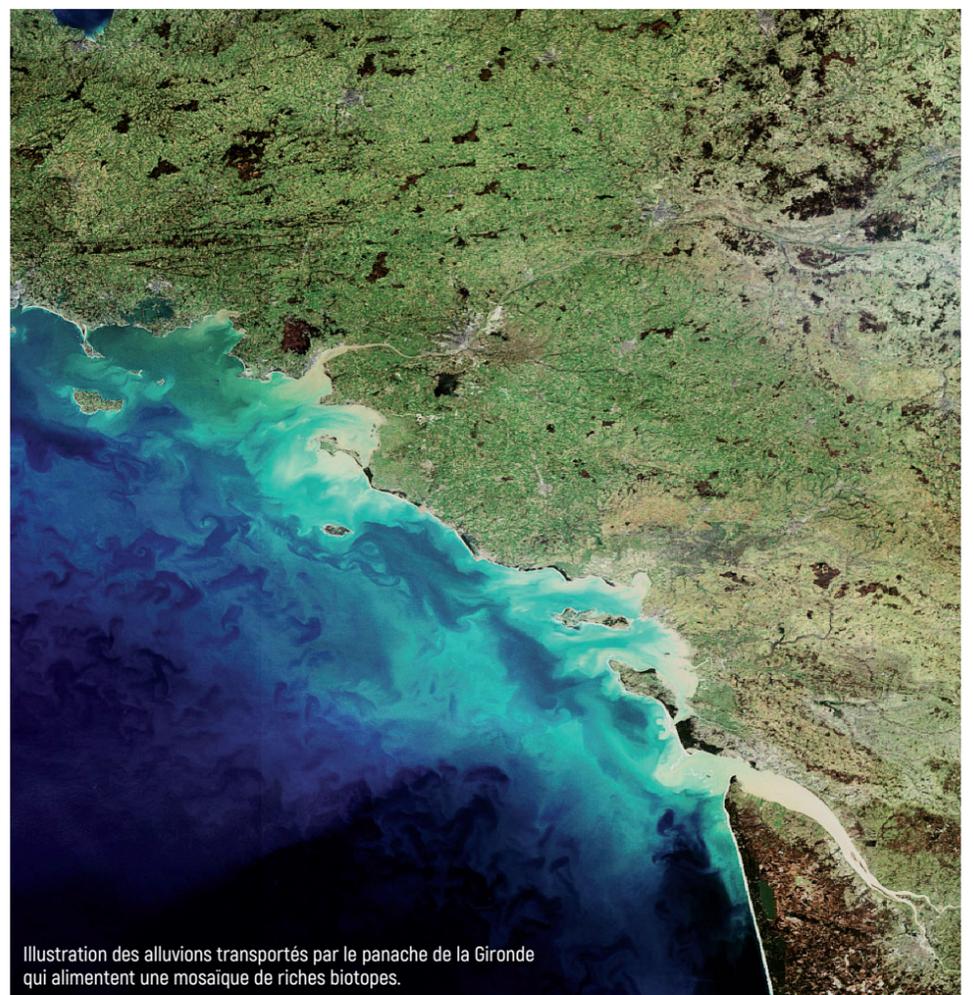


Illustration des alluvions transportés par le panache de la Gironde qui alimentent une mosaïque de riches biotopes.

Quelques chiffres qui ont éclairé les échanges

■ Au Royaume-Uni, en moyenne 43 % des investissements réalisés dans l'éolien en mer bénéficient à des entreprises britanniques, dont 22 à 31 % dans la région d'implantation du parc selon les projets.

(Source : Agence du développement et de l'innovation Nouvelle-Aquitaine)

■ En 2021, l'électricité produite en France métropolitaine provient à :

69 % du nucléaire **24 %** des sources renouvelables **7 %** des énergies fossiles

Mais en 2020, l'électricité ne représente que **25,1 %** de l'énergie consommée en France.

■ La zone d'étude du projet est fréquentée par :

300 navires **700** marins concernés **1500** emplois à terre

■ **80 %** des pollutions marines viennent de la terre



Le débat public est-il utile ?

Suspicion sur l'indépendance de la CNDP, défiance à l'égard d'un débat « sur des choix déjà arrêtés », on aura entendu ici la même musique de fond que dans les autres débats publics. En dépit du fait que la commission ait assuré ne pas vouloir faire du « débat pour le débat » et qu'elle ait pris l'initiative de sortir du cadre classique pour tenter de faire évoluer le projet.

Ayant identifié très tôt que c'était la zone d'étude de l'État qui cristallisait les oppositions, la commission a proposé dès la première réunion publique (saint Georges d'Oléron) de donner aux publics les moyens de réfléchir à d'autres propositions de localisation pour sortir de l'impasse. La démarche n'a pas été bien comprise. Ou du moins a-t-on feint de ne pas la comprendre. Certains publics radicalement opposés à tout projet d'éolien en mer ont dit craindre de se voir entraînés dans « des réunions de négociation avec une parole bienveillante », d'autres ont avancé que le débat public n'avait pas vocation à « livrer clé en main à l'État un projet de parc », alors que c'était à l'État « et à lui seul » qu'incombait la responsabilité de proposer une alternative. A maintes reprises, la commission a pris de soin de rappeler que le terme « alternative » était inscrit dans l'article L121-1 du Code de l'environnement où est stipulé que « le débat permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre ».

LA JEUNE GÉNÉRATION PLUS RÉCEPTIVE

Pour autant, aucun des collectifs d'opposants n'a boycotté le débat public. Bien au contraire. Comme le relève la Ministre de la mer dans son communiqué de presse en date du 3 décembre, « la mobilisation du public est la plus importante à ce jour pour un débat sur un projet éolien en mer ». Des publics peu férus de débat public y sont entrés par le biais des « serious games » proposés en ligne (plus de 80% des participants le disent) ou par l'approche grand public du festival Energies et Océan de La Rochelle. Les jeunes rencontrés à l'Université ou ceux ayant pris l'initiative, comme l'école de Condé à Bordeaux, de développer un projet pédagogique autour du débat public n'expriment pas les mêmes préventions que la génération d'avant. « On a compris ici que le débat public peut faire bouger les choses même à petite échelle. La décision peut aussi venir d'en bas ».

5 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE NE DOIT PAS SE FAIRE SUR LE DOS DE LA BIODIVERSITÉ

C'est le nœud gordien du débat. Entre la décarbonation de l'énergie dictée par l'urgence climatique et le « zéro perte de biodiversité » imposé par la loi, les arbitrages de l'État ont pu paraître opaques. Les deux sujets doivent être traités sur un plan d'égalité, ont martelé les associations environnementales qui pour la plupart ont un avis tranché : la mosaïque des biotopes sous protection en Charente-Maritime ne peut supporter l'accueil d'un usage maritime supplémentaire. Mais, comme l'ont rappelé les scientifiques spécialistes de la question, la plus forte pression sur l'océan ne vient-elle pas d'abord des effets du changement climatique ? Il n'empêche. « Le remède peut s'avérer plus grave que le mal », a-t-on entendu, « faute de mal connaître les risques potentiels de l'éolien sur les écosystèmes ». Mais ne sait-on vraiment rien de ces impacts alors que 5 000 éoliennes posées sont en service ailleurs en Europe depuis 20 ans ? « Les retours d'expérience ne sont pas transposables. Les milieux marins ne sont pas les mêmes en Atlantique qu'en mer du Nord » rétorquent les défenseurs de l'environnement.

Mais surtout, c'est vouloir implanter un parc éolien au cœur d'un Parc naturel marin qui pose problème. N'y a-t-il pas un manque de cohérence entre deux politiques distinctes, celles relatives à l'énergie et à l'environnement, pourtant conduites par le même ministère (le ministère de la Transition écologique). L'argument des porteurs de projet selon lequel on protège mieux ce que l'on connaît le mieux (ce qui est le cas des aires marines protégées) n'a pas convaincu. « La localisation en parc naturel marin et en zone Natura 2000 constitue le franchissement d'une ligne rouge que la LPO ne peut pas cautionner, faute de garanties quant à l'évitement des impacts sur la biodiversité ». Le fait que les études d'impact n'interviennent qu'après le choix de la localisation invite à réinterroger la possibilité autorisée par la loi d'implanter des projets éoliens dans ces zones

protégées. Dans ce contexte, et au nom du principe de précaution, « Eviter » ne reviendrait-il pas à renoncer au projet ?

6 FACE À L'INCONNU, QU'Y A-T-IL À GAGNER POUR LE TERRITOIRE ?

Créations d'emplois, manne fiscale, qu'est-ce que le territoire aura réellement à gagner... ou à perdre avec le projet ? Dans leur ensemble, les acteurs du monde économique (hors pêche) ont défendu les bénéfices escomptés : retombées fiscales, du fait de la collecte d'une taxe auprès du développeur éolien distribuée à différents acteurs publics et privés du territoire impactés par le projet ; créations d'emplois aux différentes phases du projet (études amont, chantier, maintenance, démantèlement), dont des emplois pérennes pendant la phase d'exploitation du parc (25-30 ans) ; développement de nouvelles filières économiques autour de l'éolien, pour répondre aux besoins de ce projet, mais aussi ailleurs, avec des perspectives d'exportation de savoir-faire à la clé.

Mais cette lecture optimiste est tempérée par la mise en balance de ces retombées économiques positives avec les « destructions d'emplois » anticipées dans les secteurs du tourisme, du nautisme et de la pêche.

« Faut-il se réjouir de créer 300 emplois dûs aux éoliennes si on détruit 10 % des emplois (1 000) d'une filière pêche qui pèse 10 000 emplois, soit 700 emplois nets détruits dans ce cas ? » avancent les opposants résolus au projet. Et qui dit que ce seront les entreprises locales qui seront les bénéficiaires d'un développement éolien aux mains de groupes étrangers ? Ou encore comment croire que le « tourisme autour des éoliennes » viendra compenser « la perte d'attractivité du tourisme local » que l'on projette comme inéluctable, bien que le phénomène n'ait été jamais observé dans les communes littorales qui, hors de nos frontières, accueillent déjà de l'éolien en mer.

Des représentations culturelles propres à l'insularité

Peut-on penser la mer comme un prolongement de la terre, un espace potentiellement industrialisable ? Inconcevable pour les îliens d'Oléron et de Ré...

Par-delà la controverse sur les potentiels conflits d'usage entre l'éolien et la pêche, la commission a bien saisi la place qu'occupe l'océan au cœur des représentations culturelles des îliens. La colère qui s'est exprimée sans filtre auprès des représentants de la maîtrise d'ouvrage au cours des réunions locales a opposé à une approche fondée sur la nécessité, la science et la technique, une relation vécue à la mer fortement ancrée et une intime connaissance des territoires et des milieux. À l'évidence, l'insularité à Oléron comme à Ré, est une clé de compréhension de la réception hostile du projet et devrait être prise en considération par la maîtrise d'ouvrage. Comme le résumait un Oléronais, « on vient raser notre

façon de vivre comme si à Saint-Émilion on venait raser le vignoble pour mettre des panneaux photovoltaïques ». À Oléron et à Ré, être marin et pêcheur, c'est un genre de vie insulaire qui déborde largement le monde de la pêche, d'où l'extrême sensibilité à toute profonde transformation du milieu marin. « La dynamique de la pêche en Charente-Maritime, explique le président du comité départemental, elle est aussi due à ses deux îles. Dans le milieu de la pêche, les gens issus des îles ont toujours une autre approche, un autre élan pour la pêche. Les îles sont toujours pourvoyeuses de marins, de marins-pêcheurs... »

L'opportunité regardée par la localisation

Le Code de l'environnement prévoit que le débat public questionne l'opportunité des projets. Mais de quelle opportunité doit-on débattre ?

De l'opportunité de faire la transition énergétique, du renouvelable comme source d'énergie, de l'éolien en mer comme solution énergétique, d'un projet situé au large de la Charente-Maritime, mais à quelle distance des côtes ? Est-ce le même projet à 10 km du littoral, à 20 km, à 40 km ou encore plus loin ? Face à ces multiples possibilités de parler de l'opportunité, la commission a décidé de décliner le sujet au regard des localisations possibles : de nulle part à ailleurs ! Les premières rencontres du débat ont mis en lumière que le consensus des années 2015-2017 sur le projet historique avait volé en éclat. Y a-t-il une zone possible pour développer l'éolien en mer au large des Charentes ?

Conscient de cette difficulté, l'État a pris les devants et a proposé le 1^{er} décembre d'élargir la zone d'étude en passant de 300 km² à 743 km². Cette inflexion scelle pour les publics la fin du projet historique sans toutefois susciter une adhésion pour la nouvelle

zone. Face à ce blocage, la commission s'est appuyée sur le Code de l'environnement qui prévoit que les publics peuvent débattre des alternatives au projet, notamment de la localisation. Elle a invité les publics à réfléchir sur une zone beaucoup plus étendue qui couvre toute la Nouvelle-Aquitaine et qui va très au large.

Pour engager la réflexion, le débat a fait appel à des outils d'intelligence collective que sont les jeux sérieux. Avec deux jeux de plateau et un jeu en ligne, les citoyens ont été invités à concevoir

« La population vivant sur place et les professionnels du secteur ont la connaissance du territoire et doivent être écoutés. »

leur proposition de localisation et à choisir un scénario dans un champ des possibles le plus large : de zéro éolienne à plusieurs parcs.

Des publics recherchent des alternatives à la zone préférentielle de l'État

Après plusieurs semaines de débat, les oppositions au projet se cristallisent sur le choix de la zone préférentielle présentée par l'État, rejetée presque unanimement. Sans prétendre se substituer à l'État, la commission invite les publics, lors d'un atelier le 14 janvier à La Rochelle, à imaginer d'autres projets.

Que faire ? Doit-on continuer à débattre sans issue d'un projet figé sur la zone fixée par l'État ? Plutôt que de se contenter d'enregistrer les oppositions, la commission a choisi de mettre au travail les publics consentants en les plaçant en situation de produire collectivement des solutions alternatives sortant de la zone préférentielle, c'est-à-dire du Parc naturel marin. Une trentaine de participants ont ainsi « planché » pendant une demi-journée, en petits groupes de travail associant parties prenantes (au premier rang desquelles, celles qui avaient manifesté une opposition résolue au projet) et simples citoyens.

De cet atelier ressort un large éventail de propositions, allant du scénario zéro (« pas de parc nulle part ») à celui d'une implantation très au large. Ainsi, aux représentants des pêcheurs

qui renvoient le projet à plus de 100 kilomètres des côtes, répond l'argument d'un industriel de la région plaçant pour déplacer des éoliennes posées plus au large, jusqu'à 70 mètres de fond, en dehors des zones de protection environnementale.

Dix-huit scénarios d'implantation émergent avec un quasi dénominateur commun : l'éloignement du parc éolien vers la bordure ouest du parc naturel marin et de la zone potentielle d'installation retenue pour le projet par l'État, voire encore plus au large. Une convergence de vues venant confirmer ce qui remonte de façon insistante des réunions publiques et des ateliers similaires réalisés dans le territoire : « Pourquoi ne pas envisager un projet plus éloigné des côtes et zones de pêche ? »

Plus loin, est-ce possible ?

Auditionnés par la commission, les experts confirment la faisabilité technique d'un projet de parc posé à forte profondeur hors du Parc Naturel Marin. Du posé grande profondeur d'abord, du flottant ultérieurement : une solution certes plus chère mais qui apparaît comme le prix à payer pour l'environnement et le consentement social.

« Ce qui est vraiment une tendance mondiale, c'est de s'éloigner des côtes pour des raisons d'acceptabilité sociale. » Toutefois, le posé à grande profondeur coûte plus cher, notamment du fait que les pieux doivent être de plus fort diamètre. Mais recourir à des éoliennes posées à grande

profondeur entre à bref échéance en concurrence avec la solution technologique des éoliennes flottantes qui s'annonce comme le futur de l'éolien marin. Même s'il n'y a pas de consensus sur le devenir de la filière, il semble ressortir que le posé pourrait être complété à terme par du flottant avec pour horizon les années 2030.

Ces différentes considérations incitent à penser que du point de vue technique un projet de parc posé à forte profondeur (autour des 60-70 m) en dehors du Parc naturel marin est faisable. Mais ne pourrait-on pas considéré ce surcoût comme la condition de sa réalisation ? N'est-ce pas le « prix à payer » pour limiter le risque de possibles retards, alors que la décarbonation impose un calendrier tendu ? « Ça va coûter plus cher, mais la chute de la biodiversité nous coûte très cher. » Un deuxième parc plus loin dans l'espace et dans le temps pourrait être envisagé en flottant, à partir d'un raccordement mutualisé. Cela ne laisse rien présager des conflits d'usages et d'environnement, mais il est probable que l'éloignement les réduise.

Plus généralement, l'évolution technique de l'éolien en mer invite à considérer l'idée d'une nécessaire planification. Le posé et le flottant correspondent à des potentiels différents et complémentaires, mais peuvent trouver des formes de convergence, en particulier pour les raccordements. D'où l'impératif de s'ancrer dans un temps long, qui planifie l'essor à moyen et long terme de solutions qui ne sont aujourd'hui qu'expérimentales mais dont il fait peu de doutes qu'elles vont émerger et que leurs coûts vont s'orienter assez vite à la baisse.

Scénarios de localisation : les publics argumentent leur choix

Issus du débat, les cinq scénarios de localisation ont été soumis au public qui ont répondu à la question : quel scénario recommanderiez-vous à l'État et sous quelles conditions ?



LES SCÉNARIOS LES PLUS RECOMMANDÉS

PAS DE PARC, NULLE PART

Les arguments en faveur du « scénario 0 » font valoir d'abord les risques de perte de la biodiversité ; puis les impacts paysagers et psychologiques négatifs d'une « industrialisation de la mer » et en troisième lieu les retombées négatives du projet en termes économiques si l'on met en balance le coût du projet au regard des bénéfices pour le territoire (en termes d'emplois et de retombées fiscales). L'argumentation remet en cause l'éolien



en mer en général (intermittence de la production, difficultés de stockage de l'électricité produite) et particulièrement son choix en Charente-Maritime « jugée insuffisamment venteuse ».

DES ÉOLIENNES FLOTTANTES TRÈS AU LARGE

Plusieurs arguments sont avancés en faveur de ce scénario qui nécessite un changement de technologie (du posé au flottant) : hors aires marines protégées, invisibilité depuis la côte (à plus de 50 km), impact réduit pour la pêche, zone mieux ventée.

Autre avantage mis en avant : une reproductibilité sur tout le littoral qui permettrait d'augmenter la puissance installée (« plusieurs GW d'un coup »). Contre-arguments : le milieu marin du



grand large est mal connu, le coût du flottant est supérieur au posé et sa technologie moins mature, donc une mise en œuvre du projet à plus long terme.

Les attentes des publics : priorité à l'environnement

Des huit ateliers scénarios et des questionnaires largement diffusés auprès des Oléronais et des Rétais pour mettre les propositions en partage, ont émergé des recommandations pour l'État. Et des propositions énergétiques alternatives si la décision était prise de ne pas faire des parcs éoliens marins en Nouvelle-Aquitaine.

■ **Faire de l'environnement le pilier de la réflexion : Éviter à tout prix le Parc naturel marin** et choisir de préférence une zone hors Natura2000. ; prendre en compte les rythmes biologiques lors des travaux pour préserver la biodiversité. Anticiper les études environnementales à inscrire dans un temps long (2050 et plus) et à grande échelle (nationale et façades maritimes).

■ **S'éloigner au maximum du littoral** pour bénéficier de la puissance et la régularité des vents du large et pour préserver le paysage (plus de 30 km des côtes).
« Le jeu doit en valoir la chandelle »

■ **Accepter de déclasser une partie de la zone militaire** afin d'augmenter la zone potentielle d'implantation hors zone protégée.
« La protection de la biodiversité doit primer sur la défense »

■ **Associer les collectivités et habitants du territoire au financement du parc** et prévoir des mesures compensatoires.

■ **Garantir la pérennité de l'activité de la pêche.** Au-delà d'y autoriser la pêche, privilégier dans le parc des installations pouvant accueillir des habitats artificiels.

■ **Organiser une concertation citoyenne continue** associant collectivités, partenaires économiques et associations environnementales. Il est par exemple suggéré de créer un collège de personnes publiques associées et un collectif de citoyens tirés au sort pour garantir le bon déroulement de la suite du projet.

■ **L'implantation précise du parc éolien et son raccordement devra être concertée** avec les publics au regard des études environnementales acquises et des avancées technologiques.

Les recommandations de la commission

La commission en charge du débat n'a pas vocation à émettre un avis sur le projet. Elle peut néanmoins pointer des questions et alertes des publics et demander aux maîtres d'ouvrage d'y apporter des réponses.

L'ÉLOIGNEMENT COMME PRÉALABLE

Aucune acceptabilité ne semble envisageable pour un projet proche des côtes. Les enjeux (biodiversité, pêche, impact paysager) sont trop nombreux et importants pour qu'il y ait un quelconque consentement des publics. L'implantation d'éoliennes au sein du Parc naturel marin, si cela est juridiquement possible, soulève une incompatibilité de principe et fait apparaître une contradiction dans les politiques publiques de l'État qui d'un côté protège des zones maritimes et de l'autre développe des projets industriels. La commission recommande que la zone du projet soit suffisamment grande et étendue plus au large.

INTÉGRER LES DERNIERS PROGRÈS TECHNOLOGIQUES À LA DÉCISION

Le développement rapide des technologies dans le domaine de l'éolien marin, notamment l'arrivée à maturité d'éoliennes flottantes et d'éoliennes posées à grande profondeur, bouscule les perspectives de développement de parcs industriels fondés sur des technologies anciennes. Les publics attendent que l'État mette en œuvre les projets les plus innovants et les moins impactants pour la biodiversité, au risque

de devoir sursoir dans la décision. La commission recommande que la décision d'implantation précise du projet soit prise en tenant compte des futurs développements technologiques qui offrent des possibilités d'éloignement.

ÉVITER LES ZONES ÉCOLOGIQUEMENT LES PLUS SENSIBLES

Les zones d'exclusion motivées par la défense soustraient des zones de moindre impact environnemental probable en dehors de la zone préférentielle. La commission demande à l'État de se prononcer sur l'intangibilité géographique de ces zones d'exclusion ou sur leur aptitude à pouvoir être adaptées à des projets éoliens.

LEVER LES INCERTITUDES SUR L'AVENIR DE L'ÉOLIEN AU LARGE DE LA CHARENTE-MARITIME

La commission a bien enregistré que les Charentais pressentaient que de futurs parcs éoliens pourraient se développer. Face à ces incertitudes sur l'avenir de leur territoire, l'État serait bien intentionné d'éclairer les publics sur sa vision du déploiement de l'éolien au large de la Charente-Maritime.



Atelier sur les scénarios du 14 janvier à La Rochelle

Des alternatives au parc éolien

Si presque à l'unanimité les contributeurs au débat reconnaissent l'urgence climatique, les avis divergent sur la manière de relever le défi. Les partisans du scénario 0 dénoncent « la course à la consommation déraisonnée de l'électricité » qui fait courir le risque de « tuer les océans ». Parmi les alternatives proposées : sortir de la logique consumériste en « rendant la sobriété énergétique sexy » ; promouvoir d'autres énergies à impact carbone limité avec la relance du nucléaire, très plébiscité du fait de sa pilotabilité et de son facteur de charge. Encourager enfin les petites unités de production locales : des panneaux solaires installés sur les toitures des bâtiments publics et industriels aux mini éoliennes privées.

LE SCÉNARIO DE COMPROMIS

DES ÉOLIENNES POSÉES EN DEHORS DU PARC NATUREL MARIN

Un premier parc avec des éoliennes posées en grande profondeur de 1000 MW hors de la zone d'étude de l'État et du PNM. Légèrement moins plébiscité que le précédent, son choix est ainsi argumenté : moins d'impact visuel (avec une implantation à plus de 30 km des côtes), moindre impact sur les milieux naturels (mais à condition de ne pas s'approcher des côtes nord et sud du PNM), moindre impact pour la pêche, possibilité d'installer plusieurs GW. Néanmoins sont pointés en négatif : une localisation en zone Natura 2000 Oiseaux qui ne résout pas la question des couloirs migratoires, et d'autre part une localisation en ZEE, donc pas de retombées fiscales pour les collectivités.



LES SCÉNARIOS LES PLUS DÉCONSEILLÉS

UN PREMIER PARC ÉOLIEN POSÉ DE 500 MW DANS LA ZONE INITIALE DE L'ÉTAT (300 KM²)

Ce scénario qui reprend le projet issu des concertations de 2015 et 2017 : un projet rapidement réalisable dans le prix ciblé par la PPE en raison notamment de la proximité géographique de l'atterrissage et de la maintenance ; et une localisation dans les eaux territoriales qui permet des retombées fiscales pour les collectivités. Argument plus minoritaire : voir les éoliennes serait une manière de responsabiliser les citoyens-consommateurs. Les opposants à ce scénario « historique » avancent son « inacceptabilité » du fait qu'il est situé dans les aires marines protégées et que son impact est fort sur l'environnement, la pêche et le paysage donc le tourisme. Il ne permet pas non plus d'installer une forte puissance (2GW).



UN PROJET DANS LA ZONE D'ÉTUDE ÉTENDUE À 743 KM² ET EN ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE (ZEE)

L'argumentation est la même que pour le scénario précédent à la différence près que l'impact paysager serait plus acceptable mais les conséquences fiscales de l'installation en ZEE plus pénalisantes pour les collectivités.

« Tous les inconvénients du scénario historique avec en plus pas de retombées économiques locales » ; « une alternative peu tranchée, les oppositions seront les mêmes que pour la zone d'étude initiale ».



Un débat démultiplié

Débat mobile, réunions publiques locales, réunions d'approfondissement, ateliers en milieu scolaire et étudiant, plate-forme participative... Toutes les modalités classiques de la participation ont été déployées pour que le débat public remplisse sa mission première : informer, susciter des échanges, recueillir des avis. Avec en sus, la mise à l'essai de formats différents – serious games, Festival, vidéos de youtubeurs, Théâtre Forum – pour sortir de l'entre soi des publics initiés et toucher les jeunes générations.

La commission n'a pas attendu l'ouverture du débat pour profiter de l'été, emmener son stand mobile sur les marchés à la rencontre des résidents et des estivants dans leur milieu de vie. Un temps utile pour mieux appréhender les enjeux du débat et ajuster ses modalités. Fin septembre, com-

mençaient les réunions publiques, neuf au total, tenues dans toutes les communes du territoire. L'objectif ? Que les publics entendent en direct les maîtres d'ouvrage présenter leurs projets et réagissent. Ces réunions de proximité ont chaque fois fait le plein : 200 personnes pour la première, plus d'une centaine après, une

affluence inhabituelle dans les autres débats éoliens. Dans leur prolongement démarrait en décembre un cycle de réunions thématiques construites à partir des questions récurrentes entendues et méritant approfondissement : pêche, environnement, ancrage territorial du projet, raccordement, technologies de l'éolien en mer, usages et paysages. Suivies pour la plupart en ligne, organisées parfois sur une journée complète, elles offraient un cadre plus propice aux échanges sur le fond qu'éclairait la contribution d'experts ou de scientifiques peu entendus dans l'étape précédente.

FORTE PARTICIPATION SUR LE WEB

Très tôt, les internautes prennent d'assaut la plate-forme participative. Plus de 1500 questions, avis et commentaires y fleurissent appe-

lant la plupart du temps des réponses précises et argumentées. De quoi déborder les maîtres d'ouvrage d'autant que la commission posait l'exigence que leurs réponses soient complètes et... lisibles. Parallèlement le jeu en ligne spécialement créé pour le débat Oléron « Energies 2049 » suscite un vif intérêt chez les participants invités à se glisser dans la peau d'un élu d'une commune littorale pour faire ses choix énergétiques. Près de 7 360 contributeurs y auront consacré près d'une demi-heure. Quant aux vidéos à caractère pédagogique et scientifique réalisées par cinq youtubeurs dans le cadre du débat, elles ont dépassé les prévisions d'audience : près de 500 000 visionnages.

■ Près de **6 000** participants aux **68** rencontres organisées en présentiel et en distanciel dans le cadre du débat public

■ Plus de **2 000** contributeurs aux scénarios de localisation via les ateliers, les questionnaires boîtés et le jeu Energies 2049

Les suites du débat

Après la remise du compte-rendu du débat de la Commission du débat public et du bilan de la présidente de la CNDP, le ministre chargé de l'énergie aura trois mois pour décider de la poursuite du projet et de la zone d'étude retenue le cas échéant. La CNDP désignera alors des garants chargés de veiller à l'association et à l'information du public jusqu'à sa consultation prévue avant la délivrance des autorisations administratives.



Festival Énergies & Océan : prendre de la hauteur

Dans l'esprit d'une « Fête de la Science », le festival qui s'est tenu à l'espace Encan à La Rochelle a multiplié les formes de rencontre entre le grand public et ceux qui ont un point de vue scientifique sur les sujets qui constituent la toile de fond du projet : le changement climatique et l'avenir de l'Océan. En prenant cette initiative, la commission voulait offrir un cadre à tous ceux qui n'ont pas une approche experte et pour autant sont intéressés et concernés par le sujet. Pari réussi. Profitant du week-end, on est venu en famille composer son programme à la carte.

Les table-rondes. Un marathon sur deux jours pour explorer avec des « sachants » tout ce qui fait débat de société aujourd'hui : les énergies renouvelables peuvent-elles cohabiter avec un Océan soumis au changement climatique ? Comment concilier décarbonation de notre énergie et préservation de la biodiversité ? Quelles modes de vie imagine t-on à l'horizon 2050 ? Et un détour chez les youtubeurs pour parler médiation scientifique.

Les auditions publiques. Dix minutes chrono pour présenter devant la commission sa position et ses arguments sur le projet d'éoliennes en mer au large d'Oléron. Les contributeurs très actifs au débat – Nemo, FNE NA, Ré-avenir, le Comité régional et le Comité départemental des pêches, mais aussi des industriels sont venus et ont joué le jeu.

Les stands d'information. À leur initiative, 14 organisations, parties prenantes du débat (CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, FNE Nouvelle-Aquitaine, NEMO, Ré-avenir...) et ONG (Sea shepherd, Greenpeace, Blutopia...) y ont expliqué leurs activités et proposé des activités aux visiteurs.

Le Tribunal pour les générations futures. Sur la scène : un juge, un avocat, un procureur, 4 témoins et 5 jurés tirés au sort parmi le public, appelés à se prononcer au nom des générations futures sur la question en instruction. " Transition énergétique, la France sacrifie-t-elle ses océans ?

« Hé... la mer monte ». Un show scientifique créé par l'Université de La Rochelle et le parc naturel du marais poitevin sur le thème du changement climatique et son impact sur le littoral. Sur scène, un duo endiablé, un chercheur et un écolo engagé, croqué en direct par un auteur de bande dessinée.

La soirée cinéma. Deux films au programme suivis d'une discussion : la projection en avant-première du premier épisode de « Des voix dans le vent », le regard de Cyrille Gallais sur le débat Oléron. Puis le film « Après-demain » de Cyril Dion et Laure Noualhat qui interroge : « les micro-initiatives ont-elles un réel impact face au dérèglement climatique ? »

Les ateliers ludiques. Dans la Grande Halle, ici, la Fresque du climat et la Fresque Océane réalisées à partir des travaux du GIEC, là des ateliers autour des jeux sérieux pour construire son propre mix énergétique, plus loin un atelier d'écriture pour mettre en bombes à rimes ou en haïkus son imaginaire personnel de l'univers marin.

Les expo photos. Trois expositions photos sur la biodiversité, réalisées par le laboratoire du LIENSS (Université de La Rochelle), l'École de la Mer et la Société des Sciences Naturelles de Charente-Maritime.

Les chiffres du festival

1300
visiteurs

10 500
participants en ligne

40 200
visionnages du festival en replay

Le Débat public « Éoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine » a été conçu, animé et piloté par une commission particulière composée de cinq membres aux compétences pluridisciplinaires Francis Beaucire, président, Denis Cuvillier, Julie Dumont, Anaïs Lefranc-Morin, Arnaud Passalacqua et un secrétariat général de trois salariés Louise Marie Cabal, Carole Maveyraud, Luc Picot.

Un supplément édité par :
La Commission particulière du débat public Éoliennes en mer Nouvelle Aquitaine
Directeur de publication :
Francis Beaucire, président de la CPDP
Conception éditoriale :
Martine Bartolomei, Luc Picot
Conception graphique : SOP